

# FORMULAIRE DE DESIGNATION D'UN PORTEUR POUR UN CERTIFICAT QUALIFIÉ DE SIGNATURE

**AC : CEGEDIM USER QUALIFIED CA**

**OID : 1.3.6.1.4.1.142057.10.2.1.1.1**

## ENTITE CLIENTE :

- **IDENTIFICATION**
  - Dénomination Sociale :
  - Type d'Identification National (ex SIRENE, SIREN/SIRET) :
  - N° d'Identification National :
- **ADRESSE POSTALE**
  - N° et voie :
  - Complément d'adresse :
  - Code Postal et Ville :
  - Pays :
- **CONTACT**
  - Téléphone :
- **REPRESENTANT LEGAL**
  - Nom et Prénom :
  - Adresse de courriel :
  - Téléphone :

Je soussigné  
représentant légal ou Mandataire de l'entreprise  
demande la génération d'un certificat qualifié de signature pour :

## PORTEUR :

- Nom et Prénom :
- Identifiant dans l'entreprise (optionnel) :
- Adresse de courriel :
- Téléphone mobile :

Je reconnais avoir lu et approuvé les Conditions Générales d'Utilisation des Certificats émis par l'AC **CEGEDIM USER QUALIFIED CA** de l'IGC Cegedim. Je communiquerai à l'Autorité d'Enregistrement les informations pouvant modifier l'identification voire l'existence de l'entreprise et du porteur du certificat.

**Date et Signature du représentant légal ou Mandataire et cachet commercial de l'entreprise**

**Pièces à joindre à cette demande :**

- Copie de la pièce d'identité en cours de validité du Représentant Légal
- La preuve d'existence légale de l'entité portant son numéro d'identification (ex : KBIS). Pour une administration, cette pièce doit porter délégation ou subdélégation de l'autorité responsable de la structure administrative

**Cas particuliers :**

Si le signataire du formulaire de désignation du Porteur n'est pas le Représentant Légal, il faut également fournir le Pouvoir (mois de 3 mois) signé par le Représentant Légal ainsi que la Copie de la pièce d'identité du Signataire.

**Original à envoyer à :**

Cegedim Global Payments  
Autorité d'Enregistrement  
137 rue d'Aguesseau  
92126 Boulogne-Billancourt Cedex

**Ou à remettre en main propre au Registration Officer** lors de la délivrance du certificat.

Le porteur devra se munir d'une pièce d'identité en cours de validité lors de son face à face avec l'Autorité d'Enregistrement.